

# **Les églises des Estables et de Saint-Front, à la lumière de la visite épiscopale de Just de Serres (1626)<sup>(1)</sup>**

1. - Ce modeste et trop rapide travail doit beaucoup à MM. Martin de Framond, Philippe Moret et André-Philippe Mutel, qui ont bien voulu en assurer la relecture, le compléter et nous faire part de leurs suggestions. M. François-Hubert Forestier nous a permis d'enrichir les données bibliographiques. Les clichés illustrant ce propos sont de MM. Pierre Burger et Bernard Galland. Qu'ils veuillent bien trouver ici le témoignage de notre reconnaissance.

2. - Joseph DENAIS, "L'attaque d'Yssingeaux par les protestants (4 août 1621)", dans les *Tablettes historiques du Velay*, 1873-1874, p. 566-569.

3. - Sur les Guerres de religion en Velay, nous disposons, en plus des textes contemporains, des études anciennes, mais toujours très utiles de Jean-Baptiste-Louis de VINOLS, *Histoire des Guerres de religion dans le Velay, pendant les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV*, publiée en 1862 et rééditée par les éditions de la Borne, Saint-Vidal, 1983, et d'Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants du Velay et du Vivarais*, Paris, 1888, 2 vol.

4. - Le concile de Trente, convoqué en 1542 par le pape Paul III, devait permettre à l'Église de retrouver l'influence perdue avec la Réforme protestante. La troisième et dernière session eut lieu en 1563. Ses décrets les plus importants portaient sur le canon des Écritures, la discipline, les sacrements, etc. (cf. Michel MOURRE, *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire*, Paris, 1986<sup>2</sup>, p. 4673).

Bernard SANIAL

Photographies de Pierre BURGER  
et Bernard GALLAND



*Portrait de l'évêque Just de Serres (1632)*

**L**e début du Grand Siècle est pour l'Église de France une période de "reconquête". Les combats des guerres religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle à peine apaisés sont encore présents dans tous les esprits. Souvenons-nous du coup de main des protestants sur la ville d'Yssingeaux, en 1621<sup>(2)</sup>. Abondantes en sont les séquelles, et les blessures occa-

sionnées, en Velay comme ailleurs, par cette longue période de guerre civile nécessiteront de nombreuses années de convalescence<sup>(3)</sup>. L'Église gallicane s'efforce alors de mettre en pratique, non sans réticence au regard de certains de ses décrets, les dispositions du concile de Trente<sup>(4)</sup>.